

Observations reçues pendant l'enquête publique

Nombre	Messages
39	<p>Bonjour, nous sommes opposés à ce projet car le site existant obstrue déjà la vue et les odeurs sont insupportables et les lixiviants ne sont pas gérés correctement. Nous sommes contre et je vous remercie de nous tenir informé des suites de ce dossier. Cordialement le 27 mai 2022</p>
38	<p>Mesdames, messieurs les décideurs, Par le présent message, je souhaite exprimer mon opposition à la poursuite de l'exploitation du centre de BEL AIR. Les habitants de BEL AIR ont assez subi de nuisances. Nuisances connues de tous qui mettent en péril la santé des habitants vivant à proximité. Il y va de votre responsabilité d'assurer la sécurité sanitaire des habitants. J'espère que cette dimension humaine est une priorité pour les décideurs de la Réunion Cordialement le 27 mai 2022</p>
37	<p>Bonjour, Je réitère par ce mail mon rejet total de l'agrandissement du centre d'enfouissement de Sainte Suzanne, ayant de la famille dans cette ville je suis moi même témoin de ces nuisances olfactives et visuelles. Habitante de la ville de Sainte Marie je m'oppose à juste titre au projet de création d'un futur site dans ma commune actuelle, je suis persuadée que d'autres sites potentiels sont existants qui n'engendreraient pas de conséquences sur notre environnement, santé, cadre de vie aujourd'hui et dans les années à venir. Pour une telle décision, l'avis des résidents doit bien évidemment être pris en compte car nous en sommes les victimes. En espérant que mon avis sera pris en considération dans votre décision. Le 27 mai 2022</p>
36	<p>Madame, Monsieur, Je me permets de vous écrire afin de dire non au projet de centre d'enfouissement à quelques mètres des habitations. Il y a une forte incohérence dans la politique d'aménagement du territoire. D'un côté on laisse des familles investir dans leur résidence principale (pour la plupart) et de l'autre on veut construire ou étendre un centre d'enfouissement. De plus, même si les déchets seraient ultimes, le vent souffle régulièrement sur cette zone et il est évident que des particules vont s'orienter vers les habitations et dégrader la qualité de l'air. D'autres emplacements auraient pu être sélectionnés. Je vous remercie de prendre en compte notre avis et vous prie, Madame, Monsieur, d'agréer mes salutations les plus respectueuses. Le 27 mai 2022</p>
35	<p>Bonjour je vous prie de trouver ci-joint l'avis de notre association concernant ce projet d'extension du centre d'enfouissement des déchets ménagers de Ste Suzanne Cordialement=le 27 mai 2022</p>
34	<p>Je vous informe que je suis contre le centre d'enfouissement prévu à Sainte Suzanne cordialement</p>

	le 27 mai 2022
33	<p>Le projet de centre d'enfouissement à Sainte-Suzanne limitrophe de Sainte-Marie est un projet inconcevable. Comment se fait-il qu'un projet dans une commune impacte plus une autre commune que celle où elle est située ?</p> <p>En effet ce centre impactera plus les habitants de Sainte-Marie car c'est une zone où le vent souffle une bonne partie de l'année. Est-ce qu'une étude sérieuse a été effectuée ? Une étude sérieuse ne peut pas conduire à l'ouverture du centre dans cette zone car trop près des habitations au vu du vent. Des habitations dans lesquelles il y a et des zones de vie actuelle et en devenir.</p> <p>Il y aura aussi un impact écologique avec une possible perte de la biodiversité avec comme exemple emblématique la "papangue" qui sont nombreuses à se nourrir dans cette zone.</p> <p>Le 27 mai 2022</p>
32	<p>Madame, Monsieur,</p> <p>Ce projet de création d'un centre d'enfouissement dans la commune de Sainte-Suzanne à Franche Terre impactera fortement les habitants de plusieurs quartiers limitrophes de Sainte-Marie.</p> <p>En effet, nous habitons dans le quartier des Cafés à proximité immédiate de Franche Terre (200 mètres.) Notre quartier est résidentiel et en pleine expansion. Il y a 5 ans, notre lotissement nommé Manès a été créé et 60 familles s'y sont installées. A présent, le lotissement Manès 2 a débuté et ce sont cette fois 160 familles qui y construisent actuellement leur maison. Il y a également des lotissements plus anciens comme le lotissement Champac. Nous sommes donc dans une nouvelle zone résidentielle et attractive et toutes ces familles y construisent leur projet de vie.</p> <p>On nous dit que plusieurs sites sur l'île sont également à l'étude pour accueillir le projet mais nous n'avons pas d'informations à ce sujet. Même si la distance minimum réglementaire serait respectée, nous ne comprenons pas ce projet de construire à quelques centaines de mètres d'un quartier en plein développement alors que de nombreuses terres en friche existent, bien plus hautes et éloignées des quartiers résidentiels de Sainte-Marie. Nous demandons donc le déplacement de la zone d'accueil du centre d'enfouissement vers un quartier moins habité.</p> <p>La précédente décharge de Sainte-Suzanne impactait par ses nuisances olfactives de nombreux quartiers de la ville. Or, le quartier Ravine des Chèvres-Les cafés est situé juste derrière Franche Terre et un centre d'enfouissement impactera négativement et fortement ce lieu de vie de plusieurs centaines de familles. Nous sommes notamment dans une zone très venteuse et espérons que cet élément sera pris en considération car le vent vient systématiquement de Sainte-Suzanne. Ce serait alors des nuisances olfactives importantes pour les habitants de la Ravine des Chèvres, les Cafés et même la Convenance (vent de l'est et vent de terre.) Les caractéristiques des vents sur le lieu même du projet ont-elles été étudiées ? Nous mettons également en avant les risques sanitaires pour les très nombreux riverains de ce projet (rats, mouches, qualité de l'air, dispersion des polluants, poussières.). Par ailleurs, nous voulons signaler que nous constatons tous les jours la présence d'une espèce endémique en voie d'extinction dans la zone Franche-Terre, Ravine des chèvres. En effet, les terrains agricoles qui nous</p>

	<p>entourent sont la zone d'alimentation de ce seul rapace endémique de notre île. Pour toutes ces raisons et surtout la présence d'un nouveau quartier en expansion, nous vous demandons de déplacer ce site afin d'assurer la protection de la santé humaine et la qualité et le projet de vie des centaines de nouvelles familles de Sainte-Marie limitrophes de ce projet. Je vous remercie de votre attention.</p> <p>le 27 mai 2022</p>
31	<p>Bonjour,</p> <p>Propriétaire dans le lotissement mânes 1 à sainte marie, je suis solidaire et totalement défavorable à ce nouveau projet du centre d enfouissement des déchets sur Franche Terre.</p> <p>Ce projet serait trop proche de nos maisons d habitation, avec risque de mauvaises odeurs en permanence et venue d animaux nuisibles (rat... etc) pouvant provoquer des maladies ...</p> <p>Cordialement.</p> <p>Le 26 mai 2022</p>
30	<p>Bonjour,</p> <p>Je suis opposé au projet du centre d'enfouissement. Pour les raisons suivantes nuisances sonores et olfactives.</p> <p>Pourquoi ne pas déplacer à bois rouge ???</p> <p>Cordialement le 26 mai 2022</p>
29	<p>Bonjour,</p> <p>je tiens à vous signifier mon opposition au projet de centre d'enfouissement DECHETS Bel Air / futur centre de Franche Terre.</p> <p>Tout semble indiquer que ce projet est incohérent du début à la fin: localisation, positionnement, vision court et moyen terme et ce au détriment de l'environnement et de la population qui est déjà établie.</p> <p>Je vous demande de prendre en compte mon avis dans l'enquête publique.</p> <p>Cordialement, le 25 mai 2022</p>
28	<p>Bonjour,</p> <p>Je suis contre le centre d'enfouissement des déchets à Franche terre.</p> <p>Le 23 mai 2022</p>
27	<p>Bonjour, en tant qu'habitante de St Marie depuis plus de 12 ans, je me scandalise d'une installation aussi proche des habitations, écoles, crèches...</p> <p>L'heure est au tri et à la consommation locale qui éviterait tous ses déchets, l'éducation à ce sujet est primordiale dès la petite enfance...</p> <p>Il y a trop de supermarchés, trop d'articles qui rentrent en avion, non indispensables... Valorisons l'agriculture locale !</p> <p>Étant régulièrement sur St Suzanne, l'odeur pestilentielle commence sur la 4 voies, dans la ville le soir il faut s'enfermer dans les résidences avec la chaleur c'est indigne de la population de la ville...</p>

	<p>Donc Non à l'extension sur St Suzanne Non au centre d'enfouissement de Franche Terre Une habitante excédée par le manque de réflexion des décideurs de ce projet le 23 mai 2022</p>
26	<p>Bonjour , J'habite à 200 mètre de vos projets d'enfouissement des déchets et ce depuis peut ! J'ai investit toutes mes économies pour ma résidence principale et surtout payer toutes les taxes (urbanisme, etc...) pour apprendre au final que vous allez y installer un centre d'enfouissement à proximité de plus de 260 logements fraîchement construit ! C'est un scandale voir inadmissible et je m'y oppose fermement</p> <p>le 23 mai 2022</p>
25	<p>Monsieur le Commissaire enquêteur, En tant qu'habitant du lotissement Les Cafés à Sainte Marie, situé à 200 m du site de Franche Terre identifié pour l'ISDU, ce projet m'inquiète tout particulièrement. La localisation d'une telle installation si proche d'habitations, d'une crèche, de commerces, d'une école, d'une ravine, d'un captage AEP, le tout positionné en plein dans les vents dominants ne semble pas raisonnable et respectueux des familles qui y habitent. Je souhaite, ainsi que les collectifs sur ce sujet et dans le sens de la pétition qui circule actuellement, que ce projet soit reconsidéré dans son ensemble. J'ai conscience de la problématique des déchets à La Réunion et de l'urgence à trouver une solution, mais s'engouffrer dans un projet mal né et dont les études ne tiennent pas suffisamment compte de l'humain sera préjudiciable à tous pour des décennies. Vous remerciant de l'attention portée à mon avis, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.</p> <p>Le 23 mai 2022</p>
24	<p>Je m y oppose fortement au nouveau site de décharge à Sainte Suzanne. En effet au niveau tourisme c'est vraiment négatif, on appelle la côte est le beau Pays, en guise d entrée dans le beau Pays nous aurons une déchetterie pour accueillir les touristes. Sainte Suzanne a les plus belles terres agricoles de l'île, elles seront transformées en dépôt d ordures. Horreur. Très cordialement le 23 mai 2022</p>
23	<p>Je dis NON au projet d'enfouissement de Franche Terre, site situé à 200 mètres de ma zone de résidence à Sainte-Marie, pour les raisons suivantes:</p> <p>1) Ce site envisagé de stockage des déchets Il va induire des nuisances olfactives, qui vont nous contraindre à vivre enfermés, à fermer portes et fenêtres. Ce faisant: - nous allons être exposés à des risques de prolifération de moisissures, par moindre circulation de l'air intérieur du domicile. Et tout aussi grave, nous ne pourrons plus ventiler notre intérieur comme cela est recommandé pour réduire les risques de circulation des virus, dont le Coronavirus. Il y aura donc atteinte à ma santé et à celle de ma famille; - nous allons perdre la solution naturelle de régulation thermique de notre intérieur, conduisant à une surconsommation énergétique, au moment où les alertes et preuves sur le réchauffement climatique s'accumulent ;</p> <p>2) Pour réduire la portée de ces nuisances olfactives, certaines personnes vont être tentées de recourir à des parfums d'ambiance intérieure de toute nature. Or, ces parfums intérieurs contiennent des substances nocives à la santé;</p>

	<p>3) L'enfouissement des déchets va conduire aussi à la pullulation de rongeurs, amenant des maladies comme la leptospirose;</p> <p>4) A Sainte-Marie, dans notre zone de résidence, nous sommes déjà exposés aux nuisances sonores dues à l'aéroport. Les nuisances olfactives vont donc s'ajouter aux nuisances sonores existantes. De fait, la conjugaison des 2 types de nuisances vient accentuer la défavorisation sociale, dont nous sommes victimes;</p> <p>5) Les nuisances olfactives vont entraîner une dépréciation non seulement de notre qualité de vie mais aussi de la valeur foncière de nos biens;</p> <p>6) Il existe des alternatives au centre d'enfouissement des déchets, comme la réduction de leur production, le recours à l'incinérateur, dont les niveaux de dégagement de dioxine peuvent être réduits, par l'entretien régulier des filtres et le respect strict du tri des déchets avant incinération. Le contrôle du respect de ces règles (nettoyage, entretien des filtres et tri avant incinération) incombe à l'Etat, seul garant de la santé des citoyens. Il appartient à la puissance publique d'exercer, comme il se doit, ses missions régaliennes;</p> <p>7) Ce projet d'enfouissement de France-Terre est monté <u>sans</u> étude d'impact suffisamment objective, en l'absence notamment de système de mesure des nuisances olfactives, pour déterminer les seuils nuisibles à la santé, comme c'est le cas des décibels pour les nuisances sonores.</p> <p>Pour toutes ces raisons, je dis NON au centre d'enfouissement de Franche-Terre. Le 23 mai 2022</p>
22	<p>Bonjour, non au projet d'enfouissement de Franchement, nous ne voulons pas d'une décharge à côté de nos habitations. Merci. Le 23 mai 2022</p>
21	<p>Je dis NON au projet d'enfouissement de Franche Terre, site situé à 200 mètres de ma zone de résidence à Sainte-Marie, pour les raisons suivantes:</p> <p>1) Ce site envisagé de stockage des déchets Il va induire des nuisances olfactives, qui vont nous contraindre à vivre enfermés, à fermer portes et fenêtres. Ce faisant: - nous allons être exposés à des risques de prolifération de moisissures, par moindre circulation de l'air intérieur du domicile. Et tout aussi grave, nous ne pourrons plus ventiler notre intérieur comme cela est recommandé pour réduire les risques de circulation des virus, dont le Coronavirus. Il y aura donc atteinte à ma santé et à celle de ma famille; - nous allons perdre la solution naturelle de régulation thermique de notre intérieur, conduisant à une surconsommation énergétique, au moment où les alertes et preuves sur le réchauffement climatique s'accumulent ;</p> <p>2) Pour réduire la portée de ces nuisances olfactives, certaines personnes vont être tentées de recourir à des parfums d'ambiance intérieure de toute nature. Or, ces parfums intérieurs contiennent des substances nocives à la santé;</p> <p>3) L'enfouissement des déchets va conduire aussi à la pullulation de rongeurs, amenant des maladies comme la leptospirose;</p> <p>4) A Sainte-Marie, dans notre zone de résidence, nous sommes déjà exposés aux nuisances sonores dues à l'aéroport. Les nuisances olfactives vont donc s'ajouter aux nuisances sonores existantes. De fait, la conjugaison des 2 types de nuisances vient accentuer la défavorisation sociale, dont nous sommes victimes;</p>

	<p>5) Les nuisances olfactives vont entraîner une dépréciation non seulement de notre qualité de vie mais aussi de la valeur foncière de nos biens;</p> <p>6) Il existe des alternatives au centre d'enfouissement des déchets, comme la réduction de leur production, le recours à l'incinérateur, dont les niveaux de dégagement de dioxine peuvent être réduits, par l'entretien régulier des filtres et le respect strict du tri des déchets avant incinération. Le contrôle du respect de ces règles (nettoyage, entretien des filtres et tri avant incinération) incombe à l'Etat, seul garant de la santé des citoyens. Il appartient à la puissance publique d'exercer, comme il se doit, ses missions régaliennes;</p> <p>7) Ce projet d'enfouissement de France-Terre est monté <u>sans</u> étude d'impact suffisamment objective, en l'absence notamment de système de mesure des nuisances olfactives, pour déterminer les seuils nuisibles à la santé, comme c'est le cas des décibels pour les nuisances sonores.</p> <p>Pour toutes ces raisons, je dis NON au centre d'enfouissement de Franche-Terre. Le 19 mai 2022</p>
20	<p>J'ai appris qu'une extension du centre d'enfouissement était envisagée sur Franche Terre.</p> <p>Habitante de Sainte-Marie sur la ravine des chèvres les hauts depuis plus de 10 ans, je vous informe par la présente n'être pas favorable à ce projet.</p> <p>En effet, la proximité de ce site avec nos quartiers d'habitations et les nuisances possibles allant avec (poussières diverses, odeurs, bruits...) aura un impact sur notre qualité de vie et celles de nos enfants.</p> <p>Espérant que vous entendrez ma voix, Le 19 mai 2022</p>
19	<p>Monsieur le Commissaire enquêteur,</p> <p>En tant qu'habitant du lotissement Les Cafés à Sainte Marie, situé à 200 m du site de Franche Terre identifié pour l'ISDU, ce projet m'inquiète tout particulièrement.</p> <p>La localisation d'une telle installation si proche d'habitations, d'une crèche, de commerces, d'une école, d'une ravine, d'un captage AEP, le tout positionné en plein dans les vents dominants ne semble pas raisonnable et respectueux des familles qui y habitent. Je souhaite, ainsi que les collectifs sur ce sujet et dans le sens de la pétition qui circule actuellement, que ce projet soit reconsidéré dans son ensemble.</p> <p>J'ai conscience de la problématique des déchets à La Réunion et de l'urgence à trouver une solution, mais s'engouffrer dans un projet mal né et dont les études ne tiennent pas suffisamment compte de l'humain sera préjudiciable à tous pour des décennies.</p> <p>Vous remerciant de l'attention portée à mon avis, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.</p> <p>Le 18 mai 2022</p>
18	<p>Madame, Monsieur</p> <p>Je vous remercie de trouver en pièce jointe ma modeste contribution à l'enquête publique relative au projet d'enfouissement de déchets à Franche Terre.</p>

⇒ **La cour d'appel donne un délai au SYDNE pour régulariser le marché de traitement des déchets (décision du 7 mai 2022)**

Le marché de 243 millions d'euros doit être renégocié sous peine d'être annulé, et ce sera sur la base du jugement de 1ère instance et donc de 7 ans, contre 15 ans auparavant, posant la question du financement raisonné du projet.

Avec cette décision de la Cour d'Appel il me semble que les instances qui portent ce projet sortiraient grandies d'un renoncement pur et simple à ce projet. Par les temps qui courent, la défiance démocratique galopante, il est temps de renoncer à ce projet, qui si j'ai bien compris a été retenu faute de « plan B »... à l'époque.

Mais, le contrat date de 2017 : ces 5 années ont-elles été mises à profit pour réfléchir justement à d'autres solutions que l'enfouissement ? Si la réponse est non, cela démontre clairement l'absence de volonté de trouver un « plan B » et pose donc avec davantage de force la question des motivations réelles de ce projet à cet endroit précis.

⇒ **La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) publiée au Journal Officiel du 18 août 2015,**

Cette loi ainsi que les plans d'action qui l'accompagnent visent à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement, ainsi que de renforcer son indépendance énergétique tout en offrant à ses entreprises et ses citoyens l'accès à l'énergie à un coût compétitif.

Pour donner un cadre à l'action conjointe des citoyens, des entreprises, des territoires et de l'État, la loi fixe des objectifs à moyen et long termes : **réduire de 50 % la quantité de déchets mis en décharge à l'horizon 2025 et découpler progressivement la croissance économique et la consommation matières premières.**

⇒ **LOI n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (1)**

Cette loi va dans le sens de la généralisation du tri des déchets y compris dans l'espace public

L'obligation de tri est généralisée à toutes les structures, puisque selon la loi « *tout producteur ou détenteur de déchets doit mettre en place un tri des déchets à la source* », en particulier des 5 flux (papier, métal, plastique, verre et bois). La référence à d'éventuelles contraintes techniques, environnementales et économiques permettant de s'affranchir de cette obligation est supprimée (article L541-21-2 du Code de l'environnement). Le non-respect de cette obligation bénéficie désormais d'un renvoi direct à l'article L541-46, qui l'érige clairement en **infraction pénale pouvant être punie de deux ans d'emprisonnement et de 75 000€ d'amende**.

Ce même article du Code de l'environnement est surtout enrichi de nouvelles obligations de tri ciblées pour s'assurer qu'il n'existe pas d'échappatoire pour justifier l'absence de tri, notamment au sein des entreprises et des lieux publics.

- Dans le secteur du BTP (« *tout producteur ou détenteur de déchets de construction et de démolition met en place un tri des déchets à la source et, lorsque les déchets ne sont pas traités sur place, une collecte séparée des déchets, notamment pour le bois, les fractions minérales, le métal, le verre, le plastique et le plâtre* »),
- Pour les producteurs ou détenteurs de déchets dans « leurs établissements » (L541-21-2-1 : « *tout producteur ou détenteur de déchets met en place, dans ses établissements, des dispositifs de collecte séparée des déchets, adaptés aux différentes activités exercées dans ces établissements et, lorsque cela est pertinent, accessibles au personnel, afin de permettre un tri à la source, y compris pour les déchets générés par la consommation par son personnel de produits de consommation courante* »),
- Pour les établissements recevant du public, lesquels devront bien organiser « *la collecte séparée des déchets du public reçu dans leurs établissements ainsi que des déchets générés par leur personnel. Pour cela, ils mettent à disposition du public des dispositifs de collecte séparée, des déchets d'emballages ménagers constitués majoritairement de plastique, acier, aluminium, papier ou carton ainsi que des déchets d'imprimés papiers et de papiers à usage graphique, d'une part, et des biodéchets, d'autre part* ».

⇒ Ce projet est donc à contre-courant de toutes les recommandations actuelles !

⇒ Où en sommes-nous à la Réunion ? Quels sont les efforts portés sur les filières de recyclage ? Pourquoi, par exemple, sur Sainte-Marie le ramassage des poubelles « jaune » n'a lieu que tous les 15 jours quand les bacs gris sont ramassés deux fois par semaine dans certains quartiers ?

⇒ Nous ne pouvons plus éternellement nous débarrasser de nos déchets sans valorisation, ce n'est plus acceptable.

	<p>⇒ Nous devons consommer mieux, moins, apprendre à ne pas jeter systématiquement, réparer, réutiliser, recycler, valoriser et si, au bout du compte, il reste des refus de tri, penser à la valorisation énergétique.</p> <p>⇒ Il faut renforcer la sensibilisation des Réunionnais au TRI [à ce titre l'application CITEO mériterait largement d'être améliorée, sur le modèle de l'application YUKA : en scannant le code barre produit je sais immédiatement dans quelle poubelle je dois mettre tel ou tel produit]</p> <p>⇒ Il faut réorienter les financements prévus pour le projet de France Terre vers ces solutions de sobriété, de recyclage et de valorisation et ne pas créer de nouvelle « déchetterie ». L'enfouissement c'est la politique de l'autruche ...</p> <p>⇒ Projet SYDNE : pourquoi Franche-Terre ?</p> <p>Le choix de cette localisation est contestable à plus d'un titre. En premier lieu, les élus de la Cinor siégeant au SYDNE n'ont pas pu prendre connaissance du rapport produit par le Bureau Recherches Géologiques et Minières (BRGM) qui avait identifié, <u>dans la région Est, cinq autres sites susceptibles d'accueillir cette structure.</u></p> <p>Sauf erreur, les terrains devant accueillir ce projet sont propriété du Crédit Agricole ?</p> <p>Peut-on savoir pour quelles raisons et depuis quand ces terrains appartiennent au Crédit Agricole ?</p> <p>Le 13 mai 2022</p>
17	<p>Par ce mail, Je dis NON au projet du site de stockage des déchets sur Franche-Terre. Merci d'en prendre compte</p> <p>le 9 mai 2022</p>
16	<p>Bonjour,</p> <p>Je dis NON au projet d'installation d'un site de stockage des déchets à Franche Terre.</p> <p>Hors de question d'avoir des odeurs nauséabondes au quotidien, cela serait invivable . Nous souhaitons préserver notre santé avant tout. Nous sommes résidents depuis plus de 25 ans et souhaitons pouvoir garder notre tranquillité d'esprit. J'espère fortement que ce projet n'aboutira pas sur Franche Terre. Merci pour votre écoute</p> <p>le 6 mai 2022</p>
15	<p>Bonjour Monsieur,</p> <p>Nous savons que l'objet de cette enquête publique est l'extension du site d'enfouissement de Bel Air, mais nous savons aussi pertinemment que, nous, habitants de Sainte-Marie, nous sommes les prochains concernés par un futur centre d'enfouissement, celui de Franche Terre, et ceci à seulement 200 m de nos habitations !!!</p>

	<p>Et nous disons NON, dès aujourd'hui.</p> <p>Quand on sait qu'une enquête publique de ce style se fait dans un rayon de 3km (à cause des nuisances possibles à cette distance), nous ne pouvons qu'être interloqués par le choix d'un tel site à 200 m des quartiers d'habitation et d'un quartier flambant neuf !</p> <p>Et cerise sur le gâteau, dans le sens des vents d'est !</p> <p>Comme on dit en créole, "nou sa gouté" !</p> <p>Que les décideurs politiques prennent leurs responsabilités et qu'ils prennent ENFIN ! une décision cohérente :</p> <p>*Annuler le projet de Franche Terre et rechercher un autre site au plus vite !*</p> <p>* *</p> <p>_Il reste encore quelques années devant nous et il est toujours possible de faire machine arrière afin d'éviter une situation CATASTROPHIQUE pour les riverains._</p> <p>_ _</p> <p>Nous vous remercions de faire passer ce message aux plus hautes autorités.</p> <p>Le 5 mai 2022</p>
14	<p>Bonjour</p> <p>Je suis CONTRE le nouveau centre d'enfouissement sur Franche-Terre, en effet habitant La Convenance à Sainte-Marie je ne tiens pas à en subir les désagréments (odeurs, le vent venant le plus souvent de la terre et non de la mer). En effet ce centre va se situer à 200 mètres des premières habitations, alors je dis NON.</p> <p>Pour des histoires de gros sous la municipalité a dit oui sans consulter la population au préalable alors qu'elle savait très bien que la majorité de la population était CONTRE.</p> <p>Je réaffirme donc MON OPPOSITION AU NOUVEAU CENTRE D'ENFOUISSEMENT SUR FRANCHE-TERRE.</p> <p>Un Sainte-Marien en colère. (La Convenance à Sainte-Marie)</p> <p>le 5 mai 2022</p>
13	<p>Bonjour Monsieur NIVAL,</p> <p>Nous sommes venus hier vous déposer à la mairie de Sainte-Suzanne, une enveloppe avec la pétition contre l'enfouissement de Franche Terre, une déclaration de notre Collectif ainsi qu'un compte rendu suite à notre lecture des rapports du BRGM, avec deux documents couleurs actualisant</p>

	<p>le cadastre (nouveau lotissement les Cafés II), non pris en compte lors du choix du site de Franche Terre SS1.</p> <p>Vous nous aviez proposé de nous fournir une attestation de réception, mais nous avons complètement oublié de vous la demander par la suite.</p> <p>Pourriez-vous nous en faire une et nous l'adresser à cette adresse mail ?</p> <p>Pourriez-vous également intercéder en notre faveur à la Préfecture afin que nous puissions rencontrer Monsieur le préfet à ce sujet et lui expliquer notre situation.</p> <p>Malgré nos courriers, nous n'avons pas encore eu de réponse de sa part.</p> <p>Nous vous remercions vivement,</p> <p>Le Collectif contre l'enfouissement 974</p> <p>le 5 mai 2022</p>
12	<p>Bonjour,</p> <p>NON au projet d'enfouissement de Franche-Terre !! Nous ne voulons pas d'une décharge près de nos maisons !</p> <p>Cordialement, le 03 mai 2022</p>
11	<p>*objet :* Enquête Publique ISDN Ste Suzanne1 demandeur SUEZ</p> <p>></p> <p>></p> <p>> Monsieur le commissaire enquêteur Francis Nival,</p> <p>></p> <p>> Je suis une habitante de la Ravine des Chèvres les hauts.</p> <p>> Etant dans l' impossibilité de me déplacer, je souhaite AVOIR des précisions</p> <p>> et donner mon avis sur ce projet et sur la suite prévue à l'extension de</p> <p>> cette ISDN.</p> <p>></p> <p>> 1) Pourquoi, les informations sur cette enquête ne donne pas le lieu exact de</p> <p>> l isdn, (à part les no de plan cadastraux qu'il faut chercher)?</p> <p>></p> <p>> 2) Sainte suzanne ouest et sainte Marie Est subissent les problèmes olfactifs</p> <p>> des ISDN des trois frères et Bel Air, pourquoi faire une extension et un</p> <p>> nouveau site de stockage, alors que tant de sites existent.</p> <p>></p> <p>> 3) Les habitants de Bel Air souffrent , cette empilation de déchets ne fera</p> <p>> qu 'empirer les choses pour eux.</p> <p>></p> <p>> 4)Les habitants de Franche terre et ceux de Ravine des chèvres les hauts vont</p>

	<p>> subir davantage , car le site prévu par le SYDNE est à proximité des maisons.</p> <p>></p> <p>> A noter également que les nouvelles constructions des cafés 2, sont de toutes</p> <p>> petites parcelles, ou il y a et aura peu de place de végétations . Les</p> <p>> maisons étant très rapprochées , ces habitants vont encore souffrir davantage.</p> <p>></p> <p>> Cette installation va condamner la vie de plusieurs centaines d'habitants</p> <p>> alors que des alternatives existent.</p> <p>></p> <p>> -) D'autres terrains potentiels éloignés des habitations, des moyens</p> <p>> techniques de protection du sous sol .</p> <p>></p> <p>> -) Des alternatives, mises en évidence avec la guerre en Ukraine, pour la</p> <p>> production d'énergie, en utilisant les déchets ménagers.</p> <p>></p> <p>> Ceci éviterait des enfouissements et pourrir notre vie de riverains, ceux de</p> <p>> nos enfants et petits enfants et arrières petits enfants.</p> <p>></p> <p>> 5)Lors des fortes pluies récentes(batsirai...)bien qu'étant loin des trois</p> <p>> frères et de Bel air, les mauvaises odeurs émises par ces 2 centres</p> <p>> arrivaient jusqu'à la ravine des chèvres les hauts.</p> <p>> C'est pour cela, que je m'insurge contre ce projet sur Franche</p> <p>> terre, si les</p> <p>> effets sont aussi ressenties avec de telles distances, ce sera comment quand</p> <p>> le site sera sous notre nez ?.</p> <p>> Je souhaite que mes remarques soient annexées, comme les</p> <p>> remarques faites</p> <p>> par courrier.</p> <p>> Je vous remercie de votre attention.</p> <p>>le 03 mai 2022</p>
10	<p>Bonjour</p> <p>Par la présente j exprime mon refus quant à l installation d'un site de stockage de déchets a franche gèrez et de son extension sur la commune de sainte Suzanne.</p> <p>Pour faire valoir ce que de droit</p> <p>le 3 mai 2022</p>
9	<p>Bonjour,</p> <p>Je souhaiterai clairement faire part de mon désaccord concernant ce projet de construction d'un site d'enfouissement sur la zone de franche-terre.</p> <p>Merci pour la prise en compte de mon avis</p> <p>Cordialement, Gaëlle</p>

	<p>Une habitante de Sainte-Marie (La convenance)</p> <p>le 02 mai 2022</p>
8	<p>Bonjour,</p> <p>Je participe à l'enquête pour dire non à l'extension du centre actuel de Bel Air qui cause des dégâts considérable, sur notre belle nature, sur les odeurs déjà bien présentes et nauséabonde. Les solutions ne sont pas d'agrandir et ni de créer de nouveaux centre mais bien de changer nos habitudes de consommation et de traitement des déchets.</p> <p>En agrandissant le centre de Bel Air cela ne fait que repousser le problème à plus tard , et à pourrir la vie des habitants alentours, faune et flore . Cela est scandaleux que nos élu ne trouve pas de concrète solutions pour changer cela. En créant un nouveau centre sur Franche Terre cela reviendrais à dire aux habitants de SAINTE SUZANNE qu'ils vivent dans une décharge.</p> <p>Nous devrions nous attaquer à nos centres commerciaux, et plein d'autres magasins qui sont à la base même de la création de nos déchets. Le combat ne devrait pas être la création ni l'expansion d'un centre mais bien comment faire pour ne pas ou peu crée de déchets.</p> <p>Mais non ,la nous donnons signe à NOUS REUNIONNAIS de ne pas changer nos habitudes et il faut dire STOP À CELA.</p> <p>Quelle Terre laissons-nous à nos générations future?</p> <p>À notre échelle de petite île, nous aurions dû être un exemple au lieu de cela nous sommes des cancrs, personne pour lutter contre les décharges publiques..... personne pour contribuer à réduire nos façons de consommer.... Nous sommes dans le "consommez plus, jetez plus, nous créerons de nouvelles décharges pour vous" magnifique slogan.... (ironie) (Quand je dis personne , je ne parle pas des associations existantes, mais belle et bien de nos chers politiciens)</p> <p>Merci pour l'attention que vous porterez sur mon avis espérant que cela fasse pencher la balance sur la réflexion à avoir face à tout cela.</p> <p>Non à l'extension du centre actuel de BEL AIR , non à la création d'un nouveau centre sur FRANCHE TERRE. NON EGALEMENT À LA CREATION D'AUCUN AUTRE SITE D'ENFOUISSEMENT DES DÉCHETS SUR TOUTE L'ILE. OUI À LA REDUCTION DE NOS DECHETS!!!!!!</p> <p>le 2 mai 2022</p>
7	<p>Bonjour Madame, Monsieur,</p> <p>Je me permets de vous faire part dans le cadre de l'enquête publique en cours quant à l'extension du site de stockage des déchets de Bel-Air à Sainte-Suzanne. Il est encore étonnant que ce projet soit arrivé à l'étape de l'enquête, le bon sens aurait dû ici suffire, ce qui est assez révélateur du niveau</p>

de
nos politiques et de la compétence de nos "décideurs" locaux.

En effet, ce site provoque déjà depuis des années maintenant des nuisances considérables aux habitants, pas forcément proches (certains sont à plus de 400m) du site, et on vient maintenant parler d'extension sans même que ces nuisances n'aient été résolues ?

L'on va nous sortir l'argument de "où mettre les déchets, il n'y a pas d'autres solutions" et autres prétextes de politiciens paresseux n'ayant

aucunement mis en place de réelle politique de gestion de déchets modernisée et continuent de faire comme il y a 30 ans, promesses à tout va

à l'appui, parce que réfléchir et agir c'est trop difficile, et se mettre

en action autrement que pour son propre intérêt irait à l'encontre de leur

logique

Sauf que les victimes de leur paresse ce sont ici les citoyens, qui paient

le prix fort pour disposer d'un logement agréable (l'on connaît la tension

du secteur immobilier à La Réunion), tout ça pour qu'on vienne leur mettre

les poubelles de La Réunion sous le nez.

Alors, merci de noter dans votre enquête, dont les conclusions nous indiqueront clairement s'il s'agit d'une vraie enquête ou d'une simple mise

en scène visant à se prémunir en cas de recours contentieux, que ce projet

va à l'encontre de toute notion de bon sens, que Sainte Suzanne n'a pas

vocation à devenir la poubelle de La Réunion (n'en déplaise aux intérêts

financiers de nos chers élus concernés), et que vous ne rencontrerez pas un

seul citoyen qui ne trouve pas ce projet totalement aberrant.

Par ailleurs, je me permets de vous faire part de mon avis car ayant eu à

faire au SYDNE dans le cadre d'un projet corrélé, celui de l'ISDU de Franche Terre, qui là encore est scandaleux tant toute notion de respect de

la vie humaine a été omise sous prétexte de faire à tout prix et d'avoir un

bilan à défendre. Son président a déjà affirmé qu'il mènera ce projet avec

ou sans l'accord des citoyens concernés, un nouveau lotissement s'est fait

à moins de 200m, les vents sont quotidiennement forts et vont du centre

d'enfouissement vers les logements, à quel moment comprend-on qu'on court

vers une catastrophe avec ce projet ? En tant que propriétaire au lotissement les Cafés 2 de l'autre côté de la ravine, à moins de 200m,

je

suis outré, choqué, à défaut d'être étonné par une stupidité de plus de nos

élus locaux.

	<p>Si les habitants de Bel Air subissent de fortes nuisances à plus de 400m, qu'en sera-t-il à moins de 200m, en sus des vents défavorables ? Alors oui</p> <p>Mr Vergoz, en politicien "expérimenté", si tant est qu'on puisse être expérimenté dans la malhonnêteté et la mauvaise foi, s'éparpille en promesses que rien ne sera comme avant etc. mais en attendant on continue de faire pareil et on gâche la vie de milliers de personnes pour se gargariser d'avoir mené un semblant d'action cohérente sur un mandat, alors qu'on vient de passer trente ans à laisser les choses pourrir en l'état.</p> <p>Vous allez me dire qu'il s'agit d'une enquête pour Bel Air et pas Franche Terre mais les choses doivent être considérées dans leur ensemble. Et par ailleurs, je vous saurais gré de m'indiquer la date de l'enquête publique pour le site de Franche Terre.</p> <p>Madame, Monsieur, vous exercez un métier important et j'imagine non exempt de pressions en tous genres, mais vous avez aujourd'hui le devoir de faire état de toute l'incohérence, la folie de ces projets menés par des politiques peu soucieux d'un quelconque intérêt qui ne soit pas le leur. La population vous observe aujourd'hui et attend avec grand intérêt le résultat de cette enquête, en espérant que le bon sens et la vérité prévaudra sur les intérêts de quelques autres nuisibles.</p> <p>Cordialement,</p> <p>le 2 mai 2022</p>
6	<p>Bonjour</p> <p>Je veux dire non au centre d'enfouissement de franche terre Sainte Suzanne réunion.</p> <p>Bien cordialement</p> <p>le 1^{er} mai 2022</p>
5	<p>Bonjour,</p> <p>Propriétaire sur le lotissement les cafés 2, je souhaiterais par la présente exprimer mon opposition contre le projet d'enfouissement à Franche Terre.</p> <p>En vous souhaitant bonne reception, Bien cordialement</p> <p>le 30 avril 2022</p>
4	<p>Demeurant ravine des chèvres je trouve que ce projet d'enfouissement aussi</p>

	<p>proche des habitations est une véritable folie de certains élus locaux. Ces derniers n'ont aucune empathie et soucis de santé publique envers leurs administrés. Je suppose qu'aucun de ces décideurs ne demeurent dans le secteur choisit.</p> <p>Le 29 avril 2022</p>
3	<p>Bonjour Ce mail pour vous donner mon avis sur le projet, d'enfouissement de franche terre, Je suis résidant au CAFE, et je suis CONTRE CE PROJET. Bonne réception Cdt</p> <p>le 29 avril 2022</p>
2	<p>Bonjour, Je suis une habitante des cafés à ste marie et je viens par ce mail vous dire mon désaccord concernant le futur centre d'enfouissement de Franche Terre qui sera situé près de chez moi. En effet, cela conduira à des nuisances olfactives et audibles. Pour la valorisation des déchets et etc ne serait il pas mieux d'installer ce future centre proche de l'usine de bois rouge ???? Merci de prendre en compte mon désaccord Cordialement le 28 avril 2022</p>
1	<p>Bonjour Madame, Monsieur,</p> <p>J'ai étudié le projet d enfouissement des déchets sur la Commune de Sainte Suzanne. Quelle aberration :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entrée de ville super accueil des touristes pour le beau Pays (présenté comme tel par l office de tourisme) - Les meilleures terres agricoles de l'île. À l'heure où on cherche l autonomie agricole pour l île. Entre l immobilier galopant et ce genre de projet, que restera t'il pour l agriculture ? - Nuisances olfactives et visuelles pour l environnement et polluants. <p>Vraiment je suis stupéfait de voir un tel projet. Je m y oppose fermement. Cordialement.</p> <p>Le 28 avril 2022</p>